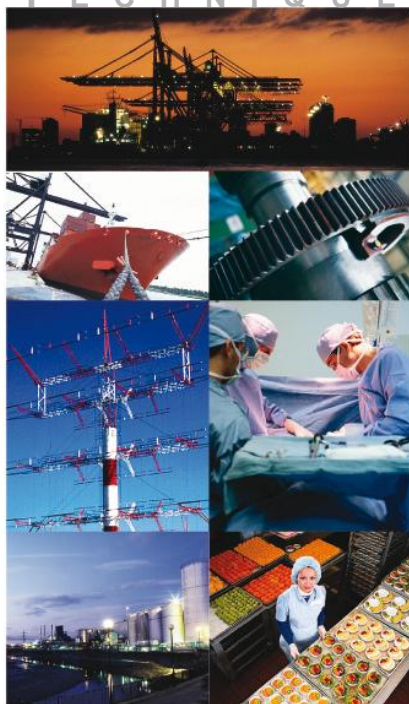




GCS IFPVPS
32 AVENUE ANTOINE BECQUEREL
ZONE INDUSTRIELLE TOULON EST
83013 LA GARDE

À l'attention de Loredana Di Manno

D I A G N O S T I C
A S S I S T A N C E
T E C H N I Q U E



RAPPORT DE DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES

Rapport N° : R10345131-001-1

N° Client : 44142189

LIEU D'INTERVENTION :
IFPVPS FORMATION AIDE SOIGNANT
150 ALLEE AUGUSTE PICARD
LES ASPHODELES
83130 LA GARDE

DATE : 08/06/2018



APAVE SUDEUROPE
21 Rue irene et frédéric Joliot Curie
BP 60538 ZI LA GARDE
83042 TOULON CDX

Tél : - Fax : 04 94 00 12 30
Mail : toulon@apave.com

APAVE SUDEUROPE

21 Rue irene et frédéric Joliot Curie
BP 60538 ZI LA GARDE
83042 TOULON CDX

-
Date d'intervention : **08 Juin 2018**

Tél. : 04 94 00 12 30
Mail : toulon@apave.com

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES

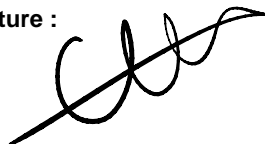


Intervenant : Hervé GUERIN PETREMENT

Accompagné par :

Le personnel présent sur place

Signature :



SOMMAIRE

DATE D'INTERVENTION :	1
1. SYNTHESE DES RESULTATS	3
1.1 Estimation financière	3
1.2 Dérogations à demander à l'autorité administrative	3
2. GENERALITES	4
2.1 Objectif de la prestation	4
2.2 Classement de l'établissement	4
2.3 Références réglementaires	4
2.4 Commentaires relatifs au déroulement de la prestation	4
2.5 Moyens d'investigation	4
3. DESCRIPTION DES OUVRAGES EXAMINES	5
3.1 Description de l'établissement	5
3.2 Périmètre de la prestation	5
3.3 Locaux non visités	5
3.4 Documents examinés	5
4. RESULTATS ET AVIS	6
4.1 Notation des constats	6
4.2 Notation des préconisations	6
4.3 Proposition de solutions de principe et évaluation prévisionnelle de leur coût	7
4.4 Observations générales	7
ENTREE PRINCIPALE	8
VERS LE POINT DE RASSEMBLEMENT	9
ENTREE AMENAGEE ARRIERE	10
LOCALISATION DE LA FICHE	11
LOCALISATION DE LA FICHE	12
LOCALISATION DE LA FICHE	13
LOCALISATION DE LA FICHE	14
LOCALISATION DE LA FICHE	15
LOCALISATION DE LA FICHE	16
LOCALISATION DE LA FICHE	17
LOCALISATION DE LA FICHE	18

1. SYNTHESE DES RESULTATS

1.1 Estimation financière

Total en € H.T : 5 715,00

FICHE	MONTANT en € HT
Cheminelements extérieurs Caractéristiques	3 315,00
Cheminelements extérieurs Escaliers	670,00
Accès et Accueil	900,00
Circulations Intérieures Horizontales - Equipements	270,00
Escaliers	470,00
Sanitaires	90,00

1.2 Dégagements à demander à l'autorité administrative

Aucune des dispositions non réglementaires ne peut faire l'objet d'une dérogation

Procédure de demande de dérogation sur une disposition non réglementaire et dont les travaux ne sont pas réalisables.

Le législateur a prévu un certain nombre de cas dans lesquels il est possible de demander une dérogation aux règles d'accessibilité handicapés (R 111-19-10 du code de la construction et de l'habitation)

- **En cas d'impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment, (notamment liée aux caractéristiques du terrain, à la présence de constructions existantes)**
- **En cas de contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural**
- **Lorsqu'il y a une disproportion manifeste entre les améliorations apportées d'une part, et leurs coûts, leurs effets sur l'usage du bâtiment ou la viabilité de l'exploitation de l'établissement, d'autre part (notamment en présence d'une rupture de la chaîne de déplacement ou lorsque le coût ou la nature des travaux d'accessibilité sont tels qu'ils s'avèrent impossibles à financer.**
- **Lorsque les copropriétaires d'un bâtiment à usage principal d'habitation s'opposent à la réalisation des travaux de mise en accessibilité**

2. GENERALITES

2.1 Objectif de la prestation

Apave a pour mission de réaliser le diagnostic de tout ou partie d'ouvrages de bâtiment y compris les équipements nécessaires à leur exploitation au regard des textes réglementaires déclinés à l'article 2.3 ci-après, dans le domaine de l'accessibilité aux personnes handicapées.

2.2 Classement de l'établissement

Type : 5 Catégorie : Centre de formation en RDC
Commentaires relatifs au classement : R

2.3 Références réglementaires

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Articles R 111-19-7 à R 111-19-12 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) relatifs dispositions applicables aux établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et aux installations ouvertes au public existantes

Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret no 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public

2.4 Commentaires relatifs au déroulement de la prestation

Les cheminements et accès utilisés par le public nous ont été communiqués lors de la visite par l'exploitant de l'établissement. Ces hypothèses restent sous la déclaration de l'exploitant.

Le rapport est établi sur la base d'un constat visuel des commandes et appareillages accessibles lors de la visite ; tout élément caché de ce fait non pris en compte ne figurera pas dans nos résultats et avis. Notamment les niveaux d'éclairage ont été évalués à partir des performances normalement attendues pour le type d'éclairage en place. Les éventuelles mesures réalisées n'ont qu'un caractère indicatif (éclairage naturel variable suivant date et heure de la visite).

2.5 Moyens d'investigation

Nos investigations sont réalisées à partir de constats visuels, ainsi que d'évaluations de grandeurs à l'aide des instruments listés ci-dessous :

- mètre
- niveau électronique
- luxmètre
- dynamomètre ou peson

3. DESCRIPTION DES OUVRAGES EXAMINES

3.1 Description de l'établissement

3.2 Périmètre de la prestation

Le diagnostic porte exclusivement sur l'accessibilité du public.

Ne sont pas traités dans ce diagnostic :

- Les logements de fonction, leurs accès et leurs dépendances non accessibles au public. Ils ne sont pas soumis à l'arrêté du 08/12/2014 relative à la mise en accessibilité des ERP existants. Dans le cas de travaux sur ces logements, dégagements et dépendances, il y aura lieu de respecter l'arrêté du 26/02/07 relatif à l'accessibilité des bâtiments d'habitation collective lorsqu'ils font l'objet de travaux.
- Les locaux techniques et zones non accessibles au public. Ils ne sont pas soumis à l'arrêté du 08/12/2014
- Les lieux et postes de travail qui ne sont pas visés par le diagnostic réglementaire.

3.3 Locaux non visités

Les locaux objet du diagnostic qui n'ont pas pu être visités sont récapitulés ci-dessous :





3.4 Documents examinés

- Les locaux privés et soumis au code du travail






4. RESULTATS ET AVIS

4.1 Notation des constats

Notation de la difficulté de l'accessibilité actuelle :

-  : Accessibilité réglementaire
-  : Accessibilité non réglementaire mais possible sans confort d'usage
-  : Accessibilité non réglementaire mais possible avec assistance
-  : Inaccessible

Notation des types de handicap pour lesquels la règle n'est pas respectée :

- Tous** : Accessibilité non respectée quel que soit le handicap
-  : Accessibilité non respectée seulement pour les personnes en fauteuil
-  : Accessibilité non respectée seulement pour les personnes mal marchantes
-  : Accessibilité non respectée seulement pour les personnes malvoyantes
-  : Accessibilité non respectée seulement pour les personnes malentendantes
-  : Accessibilité non respectée seulement pour les personnes présentant une difficulté cognitive

4.2 Notation des préconisations

Echelle de difficulté :

- A : Accessibilité partielle nécessitant uniquement des travaux de signalétiques ou revêtements
- B : Accessibilité partielle nécessitant la mise en place d'équipement adapté, occasionnant peu d'incidence sur le cadre bâti
- C : Accessibilité nécessitant des travaux sur le cadre bâti

Echelle de criticité :

- I : Travaux lourds nécessitant une étude particulière ou relevant généralement d'un budget d'investissement
- II : Travaux de moyenne importance relevant généralement d'un budget d'entretien ou de maintenance
- III : Petits travaux courants réalisables par une équipe d'entretien courant

4.3 Proposition de solutions de principe et évaluation prévisionnelle de leur coût

Les exemples proposés ne sont pas exhaustifs. En cas de difficultés de réalisation par rapport à l'exploitation de l'établissement, des études plus approfondies pouvant éventuellement conclure à des demandes de dérogation seront nécessaires.

Les évaluations de coûts indiquées dans le rapport sont destinées à cerner l'ordre de grandeur d'une enveloppe prévisionnelle et ne constituent pas une étude. Dans tous les cas une étude devra être réalisée par un Maître d'œuvre.

Pour certaines dispositions difficilement réalisables, le présent rapport peut suggérer des demandes de dérogation. Nous attirons l'attention sur le caractère aléatoire de la suite donnée à ces demandes. Elles sont soumises à autorisation du Préfet après avis de la Commission Consultative Départementale de la Sécurité et l'Accessibilité.

4.4 Observations générales

Cheminevements extérieurs Caractéristiques

FICHE CONSTAT N°

001

Ch Ext. Caractéristiques

Ch Ext. Equipements

Ch Ext. Escaliers

Accès et Accueil

Circul. Caractéristiques

Circul. Equipements

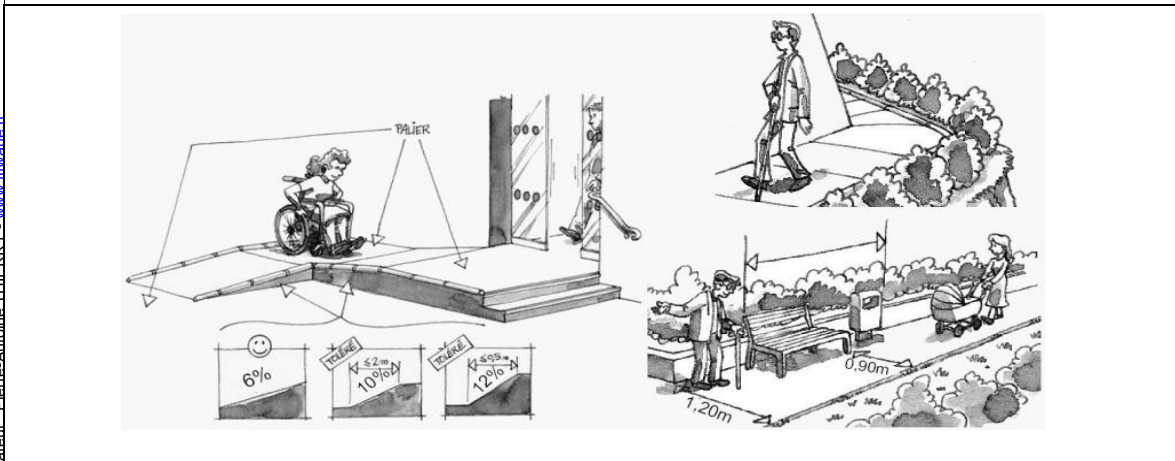
Escaliers

Local

Sanitaires

Entrée Principale	
<p>CONSTATS</p> <p>Il n'existe pas de dispositif de protection anti-chute le long du cheminement</p> <p>Un cheminement accessible permet d'atteindre une entrée dissociée</p>	

PRECONISATIONS	Difficulté	Criticité	Coût
Mettre en place un garde-corps le long du cheminement			240,00



(*) illustrateur : Pierre-Antoine THIERRY - www.fiviana.fr

ESTIMATION € H.T. 240,00

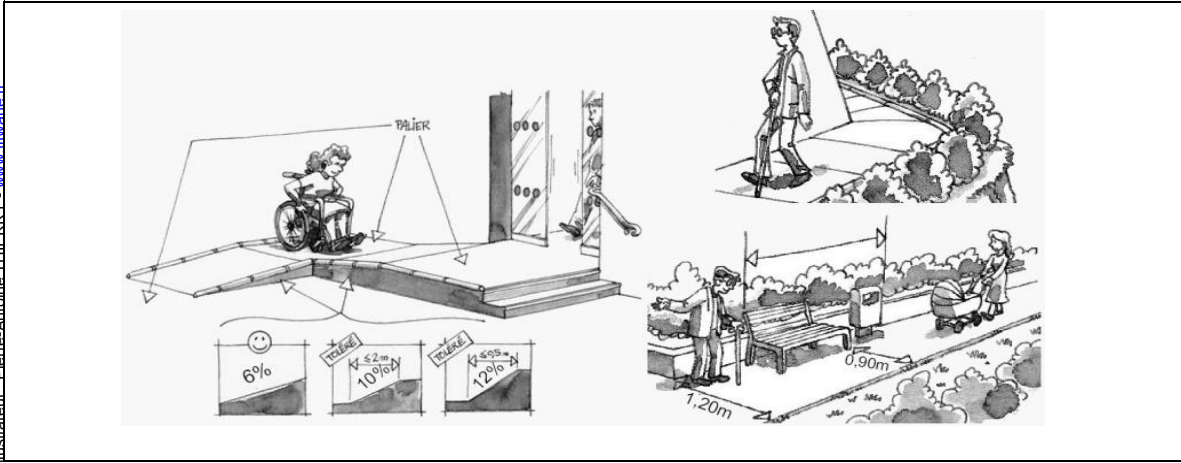
SUIVI CLIENT :

Cheminevements extérieurs Caractéristiques **FICHE CONSTAT N° 002**

- Ch Ext. Caractéristiques
- Ch Ext. Equipements
- Ch Ext. Escaliers
- Accès et Accueil
- Circul. Caractéristiques
- Circul. Equipements
- Escaliers
- Local
- Sanitaires

Vers le point de rassemblement	
<p>CONSTATS Le cheminement extérieur n'est pas repéré Le cheminement comporte des ressauts de plus de 2 cm Le revêtement n'est pas adapté au déplacement d'une personne à mobilité réduite L'entrée accessible n'est pas signalée depuis les places de stationnement</p>	

PRECONISATIONS	Difficulté	Criticité	Coût
Mettre en place une signalisation adaptée			640,00
Supprimer les ressauts de plus de 2 cm			65,00
Rendre le revêtement de sol non meuble			1 050,00



(*) illustrateur : Pierre-Antoine THIERRY - www.fiviana.fr

ESTIMATION € H.T. 1 755,00

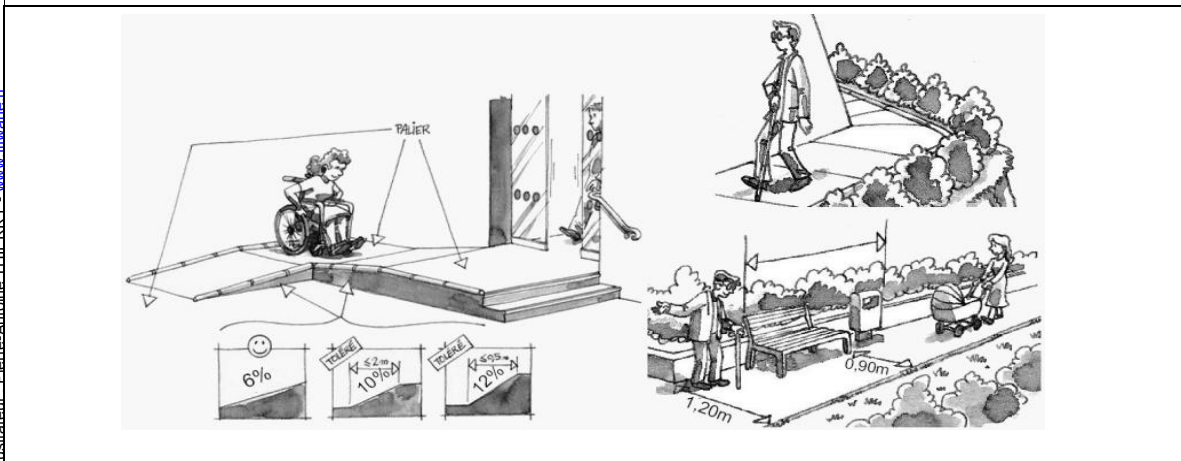
SUIVI CLIENT :

Cheminevements extérieurs Caractéristiques **FICHE CONSTAT N° 003**

- Ch Ext. Caractéristiques
- Ch Ext. Equipements
- Ch Ext. Escaliers
- Accès et Accueil
- Circul. Caractéristiques
- Circul. Equipements
- Escaliers
- Local
- Sanitaires

Entrée aménagée arrière	
<p>CONSTATS Le cheminement extérieur n'est pas repéré L'entrée accessible n'est pas signalée depuis les places de stationnement</p>	

PRECONISATIONS	Difficulté	Criticité	Coût
Mettre en place une signalisation adaptée			320,00
Mettre en place un repérage visuel et tactile du cheminement extérieur			1 000,00



(*) illustrateur : Pierre-Antoine THIERRY - www.fivraena.fr

ESTIMATION € H.T. 1 320,00

SUIVI CLIENT :

Cheminevements extérieurs Equipements

FICHE CONSTAT N°

004

Ch Ext. Caractéristiques

Ch Ext. Equipements

Ch Ext. Escaliers

Accès et Accueil

Circul. Caractéristiques

Circul. Equipements

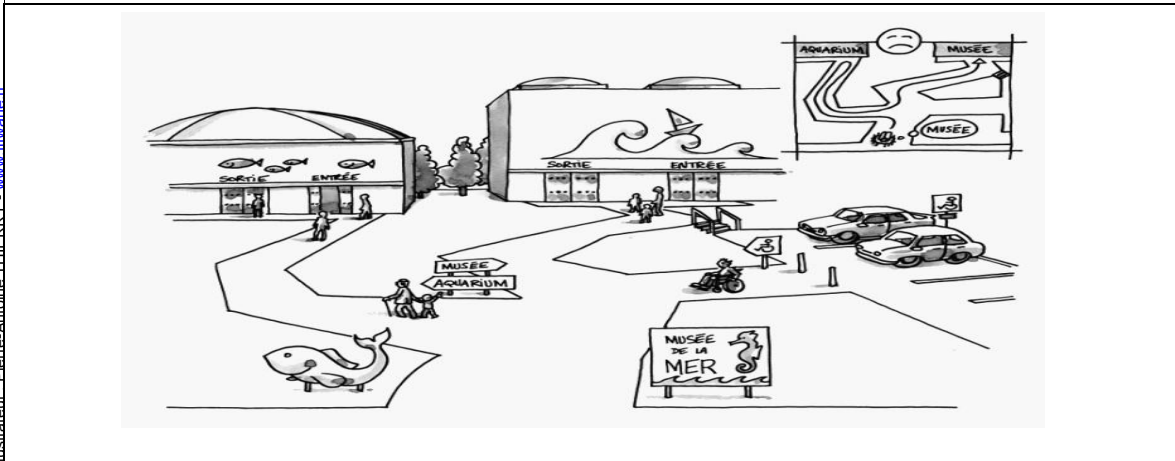
Escaliers

Local

Sanitaires

Localisation de la fiche	TOUS HANDICAPS 		
<p>CONSTATS</p> <p>Les équipements du cheminement extérieur sont satisfaisants</p>			

PRECONISATIONS	Difficulté	Criticité	Coût



(*) illustrateur : Pierre-Antoine THIERRY - www.fivvane.fr


ESTIMATION € H.T. 0,00

SUIVI CLIENT :

Cheminements extérieurs Escaliers **FICHE CONSTAT N° 005**

- Ch Ext. Caractéristiques
- Ch Ext. Equipements
- Ch Ext. Escaliers ▶
- Accès et Accueil
- Circul. Caractéristiques
- Circul. Equipements
- Escaliers
- Local
- Sanitaires

Localisation de la fiche

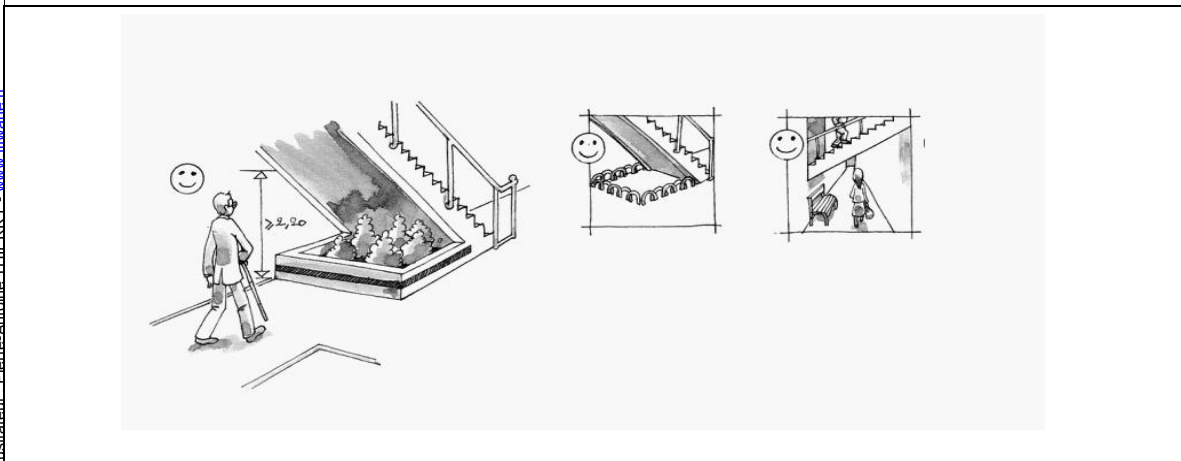




CONSTATS
 Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute
 Absence de mains courantes de chaque côté
 Pour les volées de moins de trois marches, il n'existe pas de contremarche de 10 cm sur la première et la dernière marche
 Pour les volées de moins de trois marches, les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées
 Pour les volées de moins de trois marches, les nez de marches ne sont pas contrastés



PRECONISATIONS	Difficulté	Criticité	Coût
Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier			130,00
Peindre les premières et dernières contremarches			90,00
Contraster les nez de marche			90,00
Mettre en place une seule main courante, car l'installation d'une 2ème main courante réduirait le passage à moins de 1 m			360,00




(*) illustrateur : Pierre-Antoine THIERRY - www.fibvane.fr

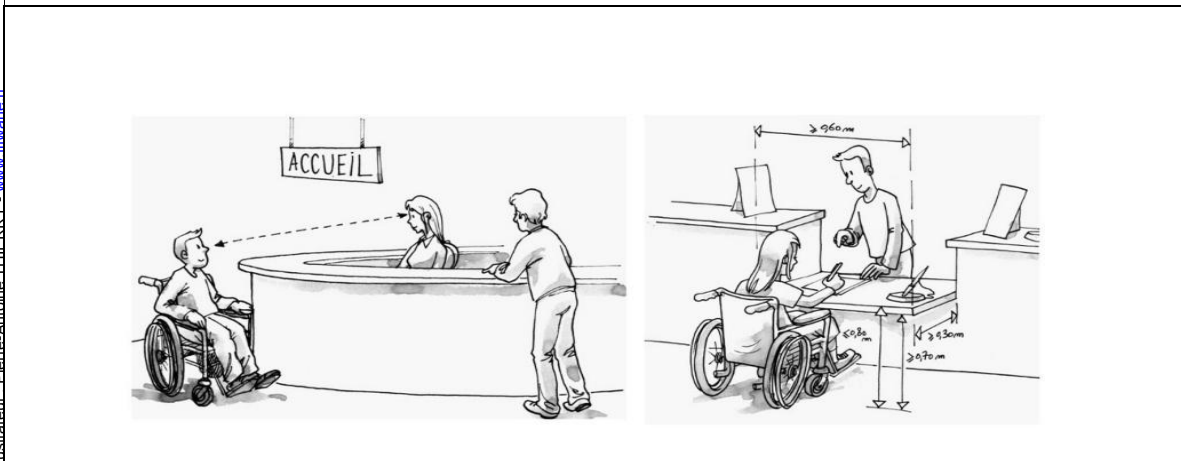
ESTIMATION € H.T. 670,00

SUIVI CLIENT :

Accès et Accueil **FICHE CONSTAT N° 006**

Localisation de la fiche	 
CONSTATS L'équipement n'est pas adapté aux personnes en fauteuil roulant L'accès au bâtiment présente une dénivellation qui ne peut être évitée	  

PRECONISATIONS	Difficulté	Criticité	Coût
Adapter l'équipement aux personnes handicapées			500,00
Créer une rampe accessible			400,00



(*) illustrateur : Pierre-Antoine THIERRY - www.fivvna.fr

ESTIMATION € H.T. 900,00

SUIVI CLIENT :

- Ch Ext. Caractéristiques
- Ch Ext. Equipements
- Ch Ext. Escaliers
- Accès et Accueil ▶
- Circul. Caractéristiques
- Circul. Equipements
- Escaliers
- Local
- Sanitaires

Circulations Intérieures Horizontales - Caractéristiques **FICHE CONSTAT N° 007**

Localisation de la fiche	TOUS HANDICAPS		
CONSTATS Les circulations intérieures de l'établissement sont satisfaisantes			

PRECONISATIONS	Difficulté	Criticité	Coût

Illustrations techniques de normes d'accessibilité :

- Diagramme d'un palier avec une personne en fauteuil roulant.
- Diagramme des allées structurantes avec des largeurs de 1,20m et des hauteurs de 0,90m.
- Diagramme des pentes recommandées : 6%, 10% (K ≤ 2m) et 12% (K ≤ 5m).

(*) illustrateur : Pierre-Antoine THIERRY - www.ftivene.fr

ESTIMATION € H.T. 0,00

SUIVI CLIENT :

- Ch Ext. Caractéristiques
- Ch Ext. Equipements
- Ch Ext. Escaliers
- Accès et Accueil
- Circul. Caractéristiques ▶
- Circul. Equipements
- Escaliers
- Local
- Sanitaires

Circulations Intérieures Horizontales - Equipements

FICHE CONSTAT N°

008

Ch Ext. Caractéristiques

Ch Ext. Equipements

Ch Ext. Escaliers

Accès et Accueil

Circul. Caractéristiques

Circul. Equipements

Escaliers

Local

Sanitaires

Localisation de la fiche

TOUS HANDICAPS



CONSTATS

Les sorties ne sont pas repérées correctement



PRECONISATIONS

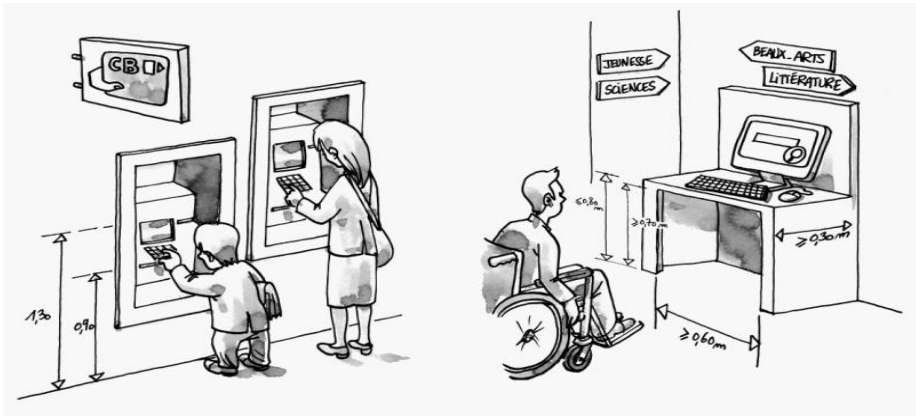
Créer une signalétique indiquant les sorties usuelles du bâtiment

Difficulté

Criticité

Coût

270,00





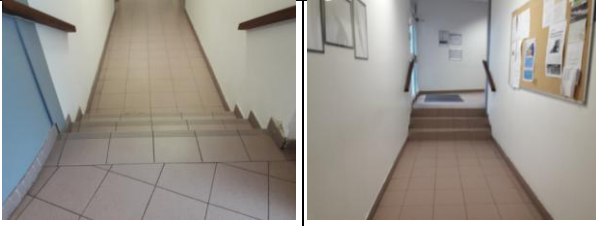
(*) illustrateur : Pierre-Antoine THIERRY - www.fibvane.fr

ESTIMATION € H.T.

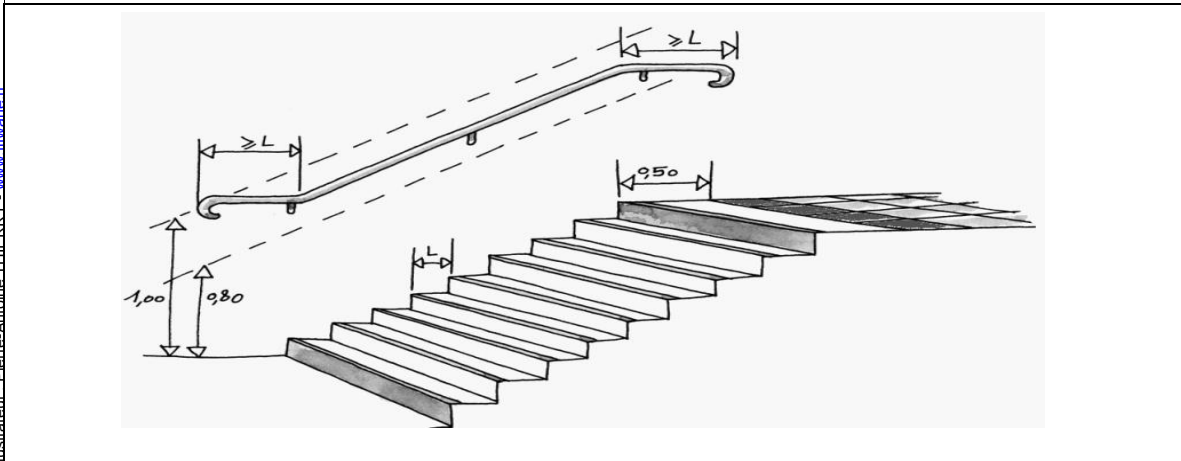
270,00

SUIVI CLIENT :

Escaliers FICHE CONSTAT N° **009**

Localisation de la fiche	 
CONSTATS L'escalier, non visible depuis l'entrée, n'est pas signalé Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées Les nez de marche ne sont pas contrastés La main courante ne dépasse pas d'une marche en haut et en bas de chaque volée	

PRECONISATIONS	Difficulté	Criticité	Coût
Mettre en place une signalisation pour indiquer la position des escaliers			180,00
Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier			65,00
Peindre les premières et dernières contremarches			90,00
Contraster les nez de marche			135,00
Prolonger la main courante horizontalement de la longueur d'une marche en haut et en bas de chaque volée			0,00



(*) illustrateur : Pierre-Antoine THIERRY - www.fibvane.fr

ESTIMATION € H.T. 470,00

SUIVI CLIENT :

Ch Ext. Caractéristiques

Ch Ext. Equipements

Ch Ext. Escaliers

Accès et Accueil

Circul. Caractéristiques

Circul. Equipements

Escaliers ▶

Local

Sanitaires

Locaux standards

FICHE CONSTAT N°

010

Ch Ext. Caractéristiques

Ch Ext. Equipements

Ch Ext. Escaliers

Accès et Accueil

Circul. Caractéristiques

Circul. Equipements

Escaliers

Local

Sanitaires

Localisation de la fiche

TOUS HANDICAPS



CONSTATS

Les caractéristiques d'accessibilité des locaux sont satisfaisantes

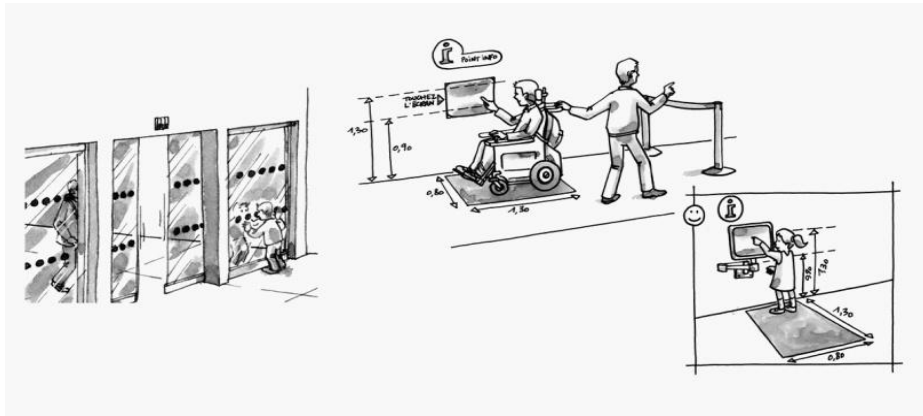


PRECONISATIONS

Difficulté

Criticité

Coût



(*) illustrateur : Pierre-Antoine THIERRY - www.fivvane.fr

ESTIMATION € H.T.

0,00

SUIVI CLIENT :

Sanitaires **FICHE CONSTAT N° 011**

Ch Ext. Caractéristiques

Ch Ext. Equipements

Ch Ext. Escaliers

Accès et Accueil

Circul. Caractéristiques

Circul. Equipements

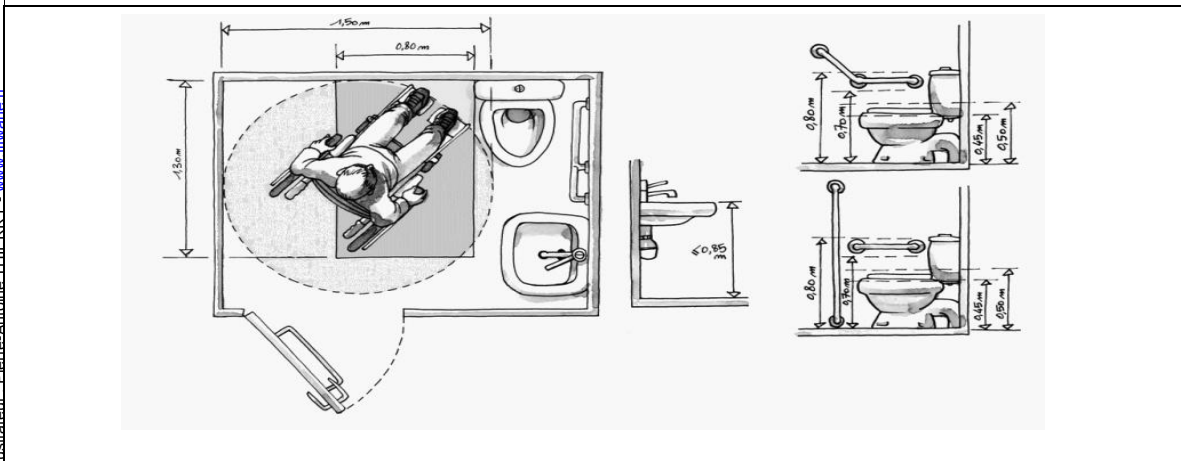
Escaliers

Local

Sanitaires ▶

Localisation de la fiche	
CONSTATS Les éléments d'information et de signalisation ne sont pas visibles	

PRECONISATIONS	Difficulté	Criticité	Coût
Adapter la signalétique			90,00



(*) illustrateur : Pierre-Antoine THIERRY - www.fitvane.fr

ESTIMATION € H.T. 90,00

SUIVI CLIENT :